



DOSSIER D'INSCRIPTION

MARCHÉ DE NOËL

14 décembre 2025

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

Nom du Professionnel / Association :

Activité commerciale : Oui ☐ Non ☐

Activité artisanale : Oui ☐ Non ☐

Activité artistique : Oui ☐ Non ☐

Type de produits vendus :

.....

.....

.....

Adresse :

Téléphone:

Mail :

Conditions de participation et pièces à joindre :

Il est demandé aux participants **un chèque de caution de 100€** afin que la préinscription soit prise en compte, à l'ordre « Trésor Public ». Il ne sera pas encaissé et sera rendu dès le jour du Marché de Noël. En cas d'absence, celui-ci sera encaissé.

Les commerçants et artisans doivent nous fournir **un extrait KBIS ou SIRET**.

Des **visuels des produits**, que vous souhaitez vendre, sont nécessaires à l'examen de votre candidature.

Associations : la priorité sera donnée aux associations portiragnoises.

ATTENTION :

- La préinscription ne sera effective et prise en compte qu'à réception de la fiche complétée.
- Ce document n'a pas de valeur de contrat.
- La ville de Portiragnes se réserve le droit de refuser toute candidature qui ne correspondrait pas au marché de Noël souhaité par la municipalité. Auquel cas, votre dossier vous sera retourné dans les meilleurs délais.

Pour information, le site envisagé pour le marché de Noël est la salle polyvalente Jean Ferrat et le parvis de la Mairie.

Les principaux critères de sélection seront :

- La qualité et l'originalité des produits présentés : préférence aux produits alimentaires et manufacturés de Noël.
- La vente des objets, marchandises par leur producteur ou créateur, sans intermédiaire.
- L'ordre d'arrivée des candidatures.

Le marché de Noël sera ouvert au public de 10h à 17h.

Les exposants pourront s'installer à partir de 8h30.

Tous les objets et matériels apportés par les exposants sont sous leur entière responsabilité.

Matériel souhaité (tableau à compléter) :

La ville s'engage à fournir les tables, chaises et grilles

Tables	Chaises	Grilles	Autres
Branchement électrique pour matériel apporté (PC, guirlandes, frigo, lampes,....)	Type de matériel	Puissance	

Sur le parvis de la Mairie, les barnums, parasols, étales sont autorisés.

En revanche, les véhicules ne sont pas autorisés sur le parvis sauf cas particuliers.

Date

Signature